

Règlement graphique n°2 Zonage

Cérences

Prescrit le 29 mai 2018
Arrêté le
Enquête publique
Approuvé le
Nom du Prés. de GTM

Signature

Pièce n°

1 2 3 4 5

géostudio gamay
Géomatics & Urbanisme

zAD
ARCHITECTURE

Granville
Terre & Mer
Communauté de Communes

1. ZONES

Limite de zone

2. PRESCRIPTIONS

- Élément végétal et paysager remarquable à protéger (L.151-23 CU)
- Hais ou alignement d'arbres à protéger (L.151-23 CU)
- Cours d'eau (L.151-23 CU)
- Élément naturel protégé pour son intérêt écologique ou paysager (L.151-23 CU)
- Espaces Basés Classés (L.113-1 CU)
- Ensemble patrimonial bâti à protéger (L.151-19 CU)
- Zone inondable (source DREAL)
- Zone humide

3. HABILLAGE

- Limites parcellaires
- Bâti dur
- Bâti léger

4. AUTRES INFORMATIONS

- Plan de Prévention du Risque Inondation de la Sienne (PPRI)

